

RAPPORT DE TRAVERSÉE

du Médecin-convoyeur Chef de convoi DAO VAN THAI
au Colonel Commandant La Base Principale de Débarquement de la M.O.I.
à MARSEILLE

(Exécution des prescriptions de la Note de service
en date du 17 Janvier 1941 n°124 B.P.)

Investi in extremis (le 21 Janvier 1941) de la fonction de Chef de convoi (en remplacement d'un Européen empêché) cumulativement avec celle de médecin-convoyeur, je me suis heurté à des difficultés dans le commandement en cours de traversée, savoir :

Mauvaise organisation du convoi

Il m'a été impossible de faire observer l'ordre et la discipline à ces hommes qui, non encadrés d'avance, se sont considérés égaux aux sous-officiers et se sont refusés même à la moindre corvée de propreté.

De ce fait, j'ai dû avoir recours aux autorités militaires qui les ont répartis en deux compagnies commandées chacune par un Adjudant-chef.

Impossibilité d'isoler les malades contagieux (lépreux et tuberculeux).

En effet, je me suis adressé aux autorités du bord qui m'ont fait savoir que, faute de local, il est impossible d'isoler un si grand nombre de malades, comme l'a prévu d'ailleurs l'Agent Général de la Compagnie dans sa lettre n° 110 du 20 Janvier 1941 à la Base Principale.

Néanmoins, les ouvriers spécialistes au courant de la situation n'ont cessé de protester bien que j'aie procédé, d'accord avec le Médecin du bord, à un isolement moral en mettant les contagieux dans la partie postérieure du faux-pont destinés à un convoi. A une quinzaine de jours d'Indochine, pour en finir avec ce problème d'isolement, l'Autorité Militaire a trouvé la solution de grouper les contagieux sur une partie du pont de 3ème, et de les séparer des hommes sains par une barrière en cordage. Quelques malades n'ayant pu supporter le vent, ont saigné du nez étant dû regagner le faux-pont.

Les ouvriers spécialistes, se disant être supérieurs à tous ceux qui sont « M.O.I. » et avoir droit aux conditions spéciales de voyage par rapport aux « M.O.I. » ont voulu à plusieurs reprises s'élever contre le régime commun auquel ils ont été soumis.

Dépourvu d'instructions les concernant particulièrement, je n'ai pu faire la moindre démarche en leur faveur, C'est alors que, déboutés de leurs réclamations non justifiées, ils se préparent à revendiquer à la première occasion ne serait-ce que platoniquement et symboliquement.

A cinq jours de Tamatave, sachant bien qu'ils tiennent à rentrer le plus tôt possible

en Indochine, je leur ai dit : « Si vous vous croyez lésés dans vos droits en voyageant dans les mêmes conditions que les travailleurs, il vous appartient de formuler une demande dûment signée des 86 spécialistes pour être débarqués à Tamatave », j'ai remarqué par la suite un refroidissement de leur caractère bouillonnant.

Quelques jours après, sur leur insistance, j'ai dû écrire sur une demande qu'ils m'ont adressée, reconnaissant qu'ils voyagent en 4ème classe et leur communiquant leur ration journalière. Une erreur a été commise dans les renseignements fournis par le Commissaire, renseignements extraits du Cahier des Charges :

au lieu de

viande ou poissons secs 100 grs

légumes verts 100 grs

ou légumes secs 100 grs

par repas, j'ai mis par jour

La rectification de cette erreur a été impossible, les spécialistes ayant refusé catégoriquement de me représenter leur demande.

D'un autre côté, la suralimentation des malades les plus faibles (100 malades : maladies des voies respiratoires, anémies, mauvais état général suivant fiches sanitaires de Marseille) à partir du 5 mars n'a fait que les exaspérer. Ils se sont considérés victimes d'une injustice, parce que les malades, devenus inutiles à la société, n'ont pas été sacrifiés à leur avantage. Cette nouvelle conception sociale de leur part les a rendus hostiles vis-à-vis du commandement et de plus en plus prêts à agir au moindre prétexte, lequel a été fourni par la qualité du riz embarqué à Tamatave, ils ont organisé une manifestation par grève de la faim du déjeuner du 9 Mars en rade de Diégo-Suarez, après avoir réussi à entraîner dans leur mouvement les travailleurs et tirailleurs qui, en réalité, menacés d'être malmenés, ont dû se déférer à leur décision. Ce riz – en raison de la difficulté de ravitaillement et de l'intention d'écartier le danger éventuel du bérubéri dont 5 ou 6 travailleurs ont présenté quelques vagues symptômes – dont échantillon m'a été soumis par l'Intendant, accepté par moi, n'est pas inconsommable quoique incomplètement décortiqué et contenant un peu trop de paddy. Un grand nombre de spécialistes aurait débarqué à Diégo-Suarez si les autorités militaires ne les avaient pas empêchés.

A signaler que l'intervention adroite et heureuse de M. WEIL Président de la Cour d'Appel de Saigon a rétabli le calme.

Enfin, pour donner l'exemple aux spécialistes dont le jeune âge ne permet pas encore de comprendre toute la valeur des sacrifices consentis en ces heures difficiles par toutes les classes de la Société, j'ai renoncé à mon service de 1ère classe pour partager la ration des travailleurs depuis Diégo-Suarez (le 10-3-41) jusqu'à Saigon (le 25-3-41).

Durant toute la traversée, j'ai été secondé par l'Adjudant-Interprète BUI-AI et le Surveillant-Interprète NGUYEN VAN VANG Mle 554. Je n'ai qu'à me louer du zèle et du dévouement de ces collaborateurs qui me paraissent d'un loyalisme certain.

FAITS PARTICULIERS A SIGNALER :

- 1 - Le travailleur ZCOD-25 D.V.K. de la 48ème Cie rapatrié pour raison de santé, a été débarqué et hospitalisé à Casablanca pour pneumopathie aiguë le 31 Janvier 1941. (Compte-rendu du 5 .Février 1941 de Dakar au Colonel Commandant la Base Principale).
- 2 - Le travailleur Zag-423 L.C. de la 68ème Cie, rapatrié pour tuberculose est décédé le 25 Février 1941 et immergé le 26 Février 1941 (Compte rendu du 7 Mars 1941 de Diégo-Suarez du Colonel Commandant de la Base Principale).
- 3 - Une ration supplémentaire à raison de : 200 grs de pain et 100 grs de viande par jour et personne a été donnée à 109 travailleurs les plus faibles à partir du 5 Mars 1941.
- 4 - Un don en oranges et en pains a été fait par les autorités militaires à Oran à l'occasion de la fête du Têt.
- 5 - Une distribution de savon a été faite le 7-3-41 à Tamatave.
- 6 - Tombola.- La Comité d'organisation d'un tombola à bord a bien voulu donner à chacun des travailleurs et ouvriers spécialistes 1 billet de 1 franc. Les 86 ouvriers spécialistes les ont refusés catégoriquement. Au tirage un certain nombre de travailleurs ont gagné des lots dont 1 de 200 frs le plus gros lot, et 1 de 100 frs et se sont montrés fort satisfaits.
- 7 - Les actes déréglés du travailleur Ztj-554 T.V.V. atteint de troubles psychiques, non signalés par Marseille, ont nécessité son internement pendant presque toute la durée de la traversée.
- 8 - l'Adjudant-interprète BUI-AI et les S/officiers à l'exception des Adjudant TRAN VAN SANG et NGUEN TE ont fait la traversée en 4ème classe dans les mêmes conditions que les travailleurs.

Le nombre des consultations s'est élevé à une moyenne de 6 par jour pour diverses affections sans gravité : embarras gastriques, bronchites, douleurs rhumatoïdes, conjonctivites, courbatures, plaies.

Hospitalisation à l'Infirmierie du bord :

N° Mle	Noms	Diagnostic	Date d'entrée	Date de sortie	Observations
25	DVK	Pneumopathie aigüe	30-1-41	31-1	Débarqué à Casablanca
423	LC	Tuberculose	15-2-41	25-2	Décédé
3	NDT	Oreillon	19-2-41	7-3	
710	NDN	Asthme	3-3-41	13-3	
205	NHD	Tuberculose pul.	6-3-41	24-3	
316	NCB	Trachome	10-3-41	18-3	
193	DHT	Adénite certic.	11-3-41	24-3	
252	NDC	Crise d'Asthme	14-3-41		

Ci-joint trois décharges délivrées par MM. Les Inspecteurs du Travail à Saigon, à Hanoi et de M. Le Résident-Maire à Tourane relatives au retrait des couvertures aux O.S., et O.N.S.

Saigon, le 25 mars 1941

Le Médecin Convoyeur, Chef de convoi

Signé : DAO VAN THAI

AVIS DE Lt-Colonel XUAN
COMMANDANT D'ARMES A BORD DE L'ÉRIDAN

En résumé pour un voyage anormalement long et sur un bateau surpeuplé, il n'y a pas eu d'épidémie grave ni d'incident sérieux autre que la tentative de débarquement à Diégo-Suarez des ouvriers spécialistes. Il n'est pas question bien entendu d'approuver le geste de ces derniers mais il semble équitable et afin de ne pas faire des mécontents dont l'action en définitive peut-être préjudiciable à la cause française, de réserver aux travailleurs anciens sergents ou adjudants et aux ouvriers spécialistes un traitement différent de celui prévu pour les simples tirailleurs et ouvriers non spécialistes.

La moindre amélioration au logement et à la nourriture suffirait, mais pour cela il faudrait un modificatif à la C.M. N° 164 T.M.A.R. d u 14/10/40 (Secrétariat Marine Direction des T.M.)

A bord de l'Éridan, le 24 Février 1941

Signé : Xuan